

## SOCIÉTÉ ANONYME DES TABACS ALGÉRIENS (Anciens Éts Climent & Cie)

S.A., 19 août 1911.

Étude de M<sup>e</sup> Georges PERTUS, notaire à Alger, rue de la Liberté, 2.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES (*La Dépêche algérienne*, 21 janvier 1912)

À la requête du conseil d'administration de la « Société des Tabacs Algériens », société anonyme au capital de 400.000 fr. dont le siège est à Alger, boulevard de Flandre.

Poursuites et diligences de :

1° M. Henri (Charles-Laurent-Alexandre), négociant, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, demeurant à Alger, rue Jules-Ferry, n° 17 ; 2° M. Charpentier (Paul-Étienne-Henri-Edmond), chevalier de la Légion d'honneur, directeur honoraire des manufactures de l'État, demeurant à Alger, boulevard Maillot, n° 1 ; 3° et M. Chavronnier (Jacques), assureur, demeurant à Alger, avenue Pasteur, n° 1, administrateurs délégués par ledit conseil d'administration pour réaliser d'acquisition ci-après énoncée.

Notification a été faite suivant exploit de M<sup>e</sup> Laffont, huissier à Alger, en date du 16 janvier 1912, à :

1° M. Lefebvre (Eugène), avocat à la Cour d'appel d'Alger, demeurant en cette ville, rue de la Liberté, n° 4.

Pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Dachot (Marie-Laure), née à Alger, le 20 janvier 1894, et Dachot (Léon), né à Alger, le 15 décembre 1897, du mariage de M. Dachot (Hyacinthe-Léon), en son vivant négociant, demeurant à Saint-Eugène, avec Mme Climent (Consuelo-Marie), demeurant à Saint-Eugène, rue Amiral-Courbet, n° 1, lesdits mineurs ayant M<sup>me</sup> veuve Dachot, leur mère, pour tutrice légale ;

2° Et à M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de première instance d'Alger.

De l'expédition d'un acte dressé par le greffier du Tribunal civil de première instance d'Alger, le 22 décembre 1911, constatant le dépôt fait au greffe à cette date, par M<sup>e</sup> Pertus, notaire à Alger :

Premièrement. — De l'expédition d'un contrat passé devant le dit M<sup>e</sup> Pertus, le 26 août 1911, contenant vente par :

1° M<sup>me</sup> veuve Dachot, née Climent, sus-nommée, ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs : M<sup>lle</sup> Dachot (Marie-Laure) et M. Dachot (Léon), tous deux sus-nommés, et comme spécialement autorisée à cet effet par une délibération du Conseil de famille desdits mineurs dûment homologuée.

2° Et M<sup>me</sup> Dachot (Émilie), épouse autorisée de M. Leblanc (Ely), docteur en médecine, professeur à l'École de médecine d'Alger, avec lequel elle demeure à Saint-Eugène, rue Amiral-Courbet, n° 1,

A la Société dite « Société des Tabacs Algériens », sus-nommée :  
De l'Établissement industriel et commercial dénommé « Manufacture des Tabacs J. Climent et Cie », exploité à Alger, boulevard de Flandre, avec dépôts à Oran et à Phiiippeville, et comprenant ;

Un terrain d'une superficie de 1.928 mètres carrés, situé à Alger, lieu-dit la Consolation, avec les diverses constructions édifiées sur ce terrain.

Les machines et le matériel de l'usine, le mobilier et l'agencement des bureaux.

Et le fonds de commerce de marchands de tabacs de la maison Climent.

Moyennant un prix principal de 635.576 fr. 25 payé comptant et s'appliquant pour 227.500 fr. aux immeubles.

Deuxièmement. — Et de l'expédition d'un acte reçu par le dit M<sup>e</sup> Pertus, le 12 décembre 1911, aux termes duquel les consorts Dachot ont établi l'origine de propriété des immeubles compris dans la vente ci-dessus énoncée.

Avec déclaration que ladite notification leur était faite conformément aux dispositions de l'article 2.194 du code civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de la Société requérante de toute hypothèque de cette nature.

Et en. outre avec déclaration à M. le procureur de la République, qu'indépendamment des vendeurs, les anciens propriétaires étaient :

1° M. Climent (Joseph), en son vivant négociant, demeurant à Saint-Eugène ,

2° M. Dachot (Hyacinthe-Léon), en son. vivant négociant, demeurant à Saint-Eugène ;

3° M. Gracias (Jean-Baptiste-Quentin), appelé communément Garcias, négociant, et M<sup>me</sup> Tolsa (Clara), dite en famille Claire, son épouse, demeurant ensemble à Alger ;

4° le Gouvernement espagnol ;

5° M. Dupinet (Jean-Ellen), capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et M<sup>me</sup> Berlandier (Marie-Gérominia), son épouse, demeurant ensemble à Alger, lieu dit « Climat de France » ;

6° M<sup>me</sup> Merlo (Marie) .demeurant à Alger, faubourg Bab-el-Oued, épouse divorcée de M. Pottier (Désiré) ;

7° M. Merlo (Joseph-Marius), propriétaire, demeurant à Saint-Eugène ;

8° M. Merio (Joseph), père, et M<sup>me</sup> Dalmedo (Raphaële), son épouse, en leur vivant demeurant à Alger

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus de la Société requérante, elle ferait publier ladite notification dans un des journaux autorisés par la loi, conformément à l'avis du Conseil d'état des 9 mai et 1<sup>er</sup> juin 1807.

Pour insertion,  
Signé : PERTUS.

---

COURRIER DE LA BOURSE  
BANQUES  
(*La Dépêche algérienne*, 12 mars 1912)

Excellente tenue du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie en reprise à 682 contre 672 en précédente huitaine ; cette banque vient de créer la Société Anonyme des Tabacs, Cigares et Cigarettes Bastos, au capital de 3.300.000 fr., avec son siège social à Oran. C'est avec la Société des Tabacs Algériens (Climent et Cie) la deuxième affaire de tabacs nord-africains que monte cet Établissement en Algérie depuis 6 mois.

---

LA MÉDAILLE DU TRAVAIL  
(JORF, 14 août 1912)

ALGER

M. Yvars (Salvador), ouvrier magasinier à la Société des tabacs algériens à Alger.

---

COURRIER FINANCIER  
MARCHÉ NORD-AFRICAINE  
VALEURS DIVERSES  
(*La Dépêche algérienne*, 8 décembre 1913)

La Société des Tabacs Algériens, anciennement Climent et Cie, a tenu son assemblée générale ordinaire le 22 novembre, à Alger.

Après avoir entendu la lecture du rapport présenté au nom du conseil d'administration, et le rapport des commissaires, l'assemblée a approuvé le bilan et a voté un dividende de 20 francs bruts par action, qui sera payable à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, sous déduction des impôts, aux guichets du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et dans les succursales ou agences de cet établissement en Algérie, Tunisie et en France.

L'assemblée a nommé ensuite à l'unanimité, en qualité d'administrateur, M. Grogner Émile, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Cette nomination a été faite en remplacement de M. Warot, dont le mandat expirait.

M. Lucien Borgeaud, juge au Tribunal de commerce d'Alger, a été nommé commissaire des comptes, et M. Berlandier, avoué près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance, a été désigné comme commissaire adjoint.

La situation de la société, au 31 juillet 1913 se résume comme suit :

ACTIF

Immeubles, machines, outils, matériel	231.553 65
Fonds de commerce	150.000 00
Frais de constitution et 1 <sup>er</sup> établissement	49.210 20
Cautionnements	375 00
Espèces en caisse et en banque	2.031 25
Effets à recevoir	25.431 70
Tabacs en feuille	104.288 00
Tabacs fabriqués	21.555 50
Tabacs en cours de fabrication	10.095 10
Approvisionnements	37.256 45
Frais payés par avance	1.490 95
Créances à recouvrer bonnes	15.761 65
Créances douteuses	3.403 20

Total

PASSIF

Capital	400.000 00
Réserve légale	585 85.
Réserve pour clients douteux	3.500 00

Escompte du portefeuille	333 20
Amortissements antérieurs	7.588 90
Amortissements Ex. 1912-13	8.157 35
Cautionnements	1.000 00
Effets à payer	163.879 35
Créanciers	41.254 60
Redevance reçue par avance	1.200 00
Bénéfices au 31 juillet 1913	24.953 40
Total	652.452 65

Après prélèvement des amortissements qui représentent près de 4 % du capital, les bénéfices, au 31 juillet 1913, auraient permis la distribution d'un dividende de 6 %. La proposition du conseil de ne procéder qu'à une répartition de 4 % est une preuve de la prudence avec laquelle il gère les intérêts qui lui sont confiés.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*La Dépêche algérienne*, 3 mars 1914)

Le président, les membres du conseil d'administration, le directeur, les employés et le personnel de la Société des Tabacs Algériens ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Paul CHARPENTIER,  
directeur honoraire des Manufactures de l'État,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
membre du conseil d'administration de la Société des Tabacs Algériens,  
décédé à Alger, le 1<sup>er</sup> mars 1914, et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu à Alger, le mardi, 3 mars, à 9 h. 30 du matin. Réunion au domicile mortuaire, 1, rue Tirman.

---

Du tabac pour nos troupes  
(*La Dépêche algérienne*, 29 octobre 1914)  
(*L'Écho d'Alger*, 31 octobre 1914)

Le président de l'Œuvre du paquetage du soldat africain à Alger vient de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous informer que le conseil d'administration de notre société, dans sa réunion du 22 courant, a décidé d'offrir gracieusement à votre belle œuvre :

15.000 étuis de cigarettes « Diva », que nous tenons à votre disposition.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Société des Tabacs algériens :  
L'administrateur délégué,  
Signé : Emmanuel CHAVRONDIER. »

---

1920 =  
Joseph Warot, président

Jean THISSE, directeur.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES TABACS ALGÉRIENS  
(Anciens Éts Climent & Cie)  
S.A. frse au capital de 0,4 MF  
Siège social : ALGER, bd de Flandre  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 996*)

Conseil d'administration  
composé de 5 à 7 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 20 actions.  
BORGEAUD (Alfred), Le Ruisseau, Alger ;  
BORGEAUD (Lucien), 25, r. Henri-Martin, Alger ;  
GOUNIN (Jean), r. Waisse, Alger ;  
HENRI (Charles), 17, r. Jules-Ferry, Alger ;  
GRONIER (Émile), 9, r. Henri-Martin, Alger ;

Commissaires aux comptes  
VINSON, 3, r. Michelet, Alger.

Objet. — L'acquisition et l'expl. de la fabrique de tabacs Climent & Cie à Alger, etc.  
Capital social. — 0,4 MF en 800 act. de 500 fr. entièrement libérées.  
Parts bénéficiaires. — 400 groupées en sté civile.  
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le solde : 10 %  
au conseil ; 70 % aux act. ; 20 % aux parts.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES TABACS ALGÉRIENS  
S.A. frse au capital de 0,4 MF  
Siège social : ALGER, bd de Flandre  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 957*)

Conseil d'administration  
composé de 5 à 7 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 20 actions.  
BORGEAUD (Alfred), Le Ruisseau, Alger ;  
BORGEAUD (Lucien), 25, r. Henri-Martin, Alger ;  
HENRI (Charles), 17, r. Jules-Ferry, Alger ;  
GRONIER (Émile), 62, ch. Yusuf, Alger ;  
VINSON (Jules) <sup>1</sup>, 1, r. Charras, Alger.

Commissaires aux comptes  
BERLANDIER (Joseph), à Alger.  
ADAM (Valentin), 3, r. Berlioz, Alger.

---

---

<sup>1</sup> Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur du Crédit industriel algérien et d'une douzaine d'autres sociétés.  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vinson-Alger+Oran.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vinson-Alger+Oran.pdf)

SOCIÉTÉ ANONYME DES TABACS ALGÉRIENS  
S.A. au capital de 0,4 MF  
Siège social : ALGER, bd de Flandre  
Registre du commerce : ALGER, n° 2.440.  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 984*)

Conseil d'administration  
composé de 5 à 7 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 20 actions.  
BORGEAUD (Alfred), Le Ruisseau, Alger ;  
BORGEAUD (Lucien), 25, r. Henri-Martin, Alger ;  
GRONIER (Émile), 62, ch. Yusuf, Alger ;  
PARLIER (Émile), 9, bd Carnot, Alger ;  
VINSON (Jules)<sup>2</sup>, 1, r. Charras, Alger.

Commissaires aux comptes  
BERLANDIER (Joseph), à Alger.  
ADAM (Valentin), 3, r. Berlioz, Alger.

---

1926 : ABSORPTION PAR LES ÉTABLISSEMENTS ÉMILE PARLIER  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ets\\_Emile-Parlier.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ets_Emile-Parlier.pdf)

---

(*L'Écho d'Alger*, 14 mars 1931)

CIGARETTES  
CRISTAL  
avec  
PHOTO PRIME  
20 cigarettes. 1 franc  
Société des Tabacs Algériens  
Anciennement. J. CLIMENT et Cie  
ALGER

---

---

<sup>2</sup> Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur du Crédit industriel algérien et d'une douzaine d'autres sociétés.  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vinson-Alger+Oran.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vinson-Alger+Oran.pdf)